



Union Fédérale des Consommateurs **QUE CHOISIR** de Nouvelle-Calédonie
8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON
BP 2357 98846 NOUMEA CEDEX
Tel/Fax : (687) 28.51.20
Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr
Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Médicaments : halte à l'overdose pour les personnes âgées !

Alors que la France reste la championne d'Europe de la consommation de médicaments, la fédération UFC – Que Choisir publie les résultats exclusifs de son analyse de près de 350 ordonnances de personnes âgées (*).

Près de 350 ordonnances et 3000 médicaments analysés

Au 2e trimestre 2014, la fédération UFC – Que Choisir a sollicité ses bénévoles et lecteurs pour recueillir des ordonnances de personnes âgées polymédicamentées (au moins 5 lignes de prescription). Au total, ce sont 347 ordonnances de patients de plus de 75 ans, contenant près de 3000 médicaments, qui ont été anonymisées puis analysées, dans le but de quantifier le phénomène de surprescription pour les personnes âgées et ses dangers.

Une inquiétante surprescription : jusqu'à 21 médicaments par ordonnance !

En moyenne, les ordonnances collectées dans notre échantillon contenaient 8,6 médicaments, avec un maximum de 21 pour une seule personne ! A ces niveaux de prescription, les médecins sont-ils encore en mesure de s'assurer que chaque médicament est justifié et n'est pas plus dangereux que bénéfique ? Notre analyse montre le contraire.

4 ordonnances sur 10 potentiellement dangereuses pour les patients âgés

Les ordonnances collectées ont été passées au crible de la liste de Laroche, qui définit les médicaments potentiellement inappropriés pour les personnes âgées. Et les résultats sont alarmants, puisque 40 % d'entre elles contiennent un médicament déconseillé aux personnes âgées ! Or, la juste prescription est un enjeu particulièrement important pour les personnes âgées. En effet, en vieillissant, l'organisme devient de moins en moins apte à éliminer les substances absorbées. Les médicaments restent donc en plus grande quantité et plus longtemps dans un organisme âgé. En outre, les effets indésirables liés à la prise d'un médicament sont souvent plus graves pour les personnes âgées, plus fragiles.

La « déprescription », un enjeu sanitaire et financier

Au-delà des enjeux sanitaires, la surprescription a un coût pour notre système de sécurité sociale. Les dépenses de médicaments ont atteint en France 33,5 milliards d'euros en 2013, à près de 90 % pour des médicaments remboursables par l'assurance maladie. Rappelons que la France demeure un gros consommateur, avec une consommation par habitant 22 % supérieure à la moyenne des grands pays européens. En Nouvelle-Calédonie, les dépenses pharmaceutiques représentent près de 10 milliards de francs en 2012, hors part des ménages. Il est indispensable que les professionnels de santé prennent conscience du coût sanitaire et économique de cette situation, et commencent enfin à « déprescrire ».

Quelle situation en Nouvelle-Calédonie ?

En métropole, devant les résultats inquiétants de son étude, la Fédération UFC – Que Choisir presse les pouvoirs publics d'inscrire la « déprescription » pour les personnes âgées dans les indicateurs de rémunération à la performance des médecins. Par ailleurs, l'association demande à la Haute Autorité de Santé de faire de ce sujet majeur une priorité de travail pour les années à venir.

En Nouvelle-Calédonie, nous demandons que les pouvoirs publics fassent un point précis sur ce sujet, études à l'appui, et engageant, le cas échéant, des mesures incitatives à la « déprescription ».

(*) Résultats détaillés dans le numéro 91 de février 2015 de *Que Choisir Santé*

Pour le conseil d'administration, le président, Michel DAVAREND

Nouméa, le 2 février 2015

CONTACT PRESSE : 28 51 20